

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

PROCES VERBAL

L'an deux mille seize, le jeudi 15 décembre à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Malik ABDALLAH donne pouvoir à Luc GUYAU
- Nathalie GOSSELIN donne pouvoir à Luc BOUARD
- Caroline FOUNINI donne pouvoir à Joël SOULARD
- Bernard QUENAULT donne pouvoir à Jacques BESSEAU
- Jacques PEROYS donne pouvoir à Jany GUERET
- Philippe GABORIAU donne pouvoir à Cécile DREURE
- Yannick DAVID donne pouvoir à Jean-Louis BATIOT (points 3.3 à 9.1)
- Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Laurent FAVREAU (points 3.3 à 5.1)
- Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Sylvie DURAND (points 3.3 à 9.1)

Jean-Louis BATIOT est nommé secrétaire de séance.

1/ FINANCES-SECURITE CIVILE-PERSONNEL

1.1 BUDGET PRIMITIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES, TAUX DE FISCALITE LOCALE (TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI, TAXE FONCIERE SUR LE BATI, COTISATIONS FONCIERES DES ENTREPRISES) ET SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Le débat d'orientations budgétaires du 8 novembre dernier a décrit le contexte, une nouvelle fois contraint, dans lequel le budget primitif 2017 devait être élaboré. En effet, la baisse historique des concours financiers se prolonge pour la quatrième année consécutive en 2017. Cela représente une perte de recettes cumulée sur la période 2014/2020 de 21 M€, soit une moyenne de 3 M€ par an.

Afin de garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissement, et faire face à baisse des dotations de l'Etat, il est indispensable de contenir les dépenses de la collectivité, et notamment les charges de personnel.

Le budget primitif 2017 (budget principal) est équilibré à hauteur de 98,34 millions d'€, dont 71,43 millions d'€ pour la section de fonctionnement et 26,91 millions d'€ pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2017 se caractérise par :

- la stabilité des taux d'imposition,
- le transfert des services communs à l'Agglomération sur une année pleine,
- la nouvelle méthode de refacturation des charges de mutualisation,
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les efforts de gestion engagés par la collectivité permettent de dégager une épargne nette prévisionnelle à hauteur de 3,3 M€, ce qui reste positif compte tenu du manque à gagner de 3 M€ par l'Etat.

Le diaporama est annexé au procès verbal.

Pierre REGNAULT demande si dorénavant le FPIC est définitivement attribué à l'Agglomération.

Luc BOUARD répond qu'un projet de loi est en cours afin que ce fonds soit intégralement versé aux intercommunalités.

Pierre REGNAULT s'interroge sur les points suivants du budget :

- *L'évolution de la CFE.*
- *L'épargne nette diminue mais est encore acceptable. Néanmoins, s'il y a de gros investissements ce sera très tendu, il sera alors nécessaire de veiller à ce point.*
- *L'agrandissement du pôle numérique est le bienvenu mais il est regrettable que le délai de mise en œuvre soit aussi important.*
- *La Région et l'intercommunalité sont les seules à pouvoir intervenir en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises. Sur le territoire, la Région se désengage du sujet alors que les entreprises ont des besoins, le soutien reviendra alors uniquement à l'intercommunalité. Les crédits fléchés semblent insuffisants et il propose un budget de 1 M€ avec une réserve de 300 000 € pour le commerce et l'artisanat compte tenu de la défaillance de la Région.*
- *Concernant l'Hôtel de Ville/Agglomération, il rappelle que Jacques AUXIETTE avait suggéré à l'époque de s'installer en centre ville mais le projet avait été abandonné car il était trop cher. Dans le contexte actuel, il estime le projet dépassé.*
- *Il désapprouve la subvention de 100 000 € à l'ICES.*

Anita CHARRIEAU déplore l'augmentation de la taxe d'habitation car les budgets des ménages seront encore une fois mis à contribution. Elle s'interroge sur la subvention au CNAM qui n'est pas renouvelée alors que ce type d'organisme est un outil de promotion sociale et de développement des compétences. Enfin, elle constate que la subvention à l'association les visiteurs du soir est amoindrie alors que la population est vieillissante et qu'elle a besoin de plus en plus d'accompagnement, surtout à domicile.

Guy BATIOT demande s'il est prévu de présenter le rapport annuel sur l'égalité hommes/femmes.

Le Président répond que ce sujet sera présenté au prochain Conseil d'Agglomération.

Guy BATIOT rappelle qu'il faudra s'habituer à la baisse des dotations de l'Etat. Il n'est pas d'accord sur l'accompagnement de l'ICES et demande à quoi serviront exactement ces 100 000 € versés chaque année. Il constate des dépenses fléchées sur l'éolien et souhaite savoir s'il y a la volonté de faire quelque chose de concret et de réel sur le territoire.

Jany GUERET rappelle qu'avant l'été une subvention exceptionnelle a déjà été attribuée à l'ICES pour un travail sur un projet de recherche. Sans remettre en cause la qualité de l'enseignement de l'établissement, il constate que cette subvention exceptionnelle se transforme en subvention récurrente. Il regrette également que la convention qui autorise ce financement ne fasse pas référence au Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) mis en place en 2014. Il suggère de demander un retour des résultats à l'établissement avant de s'engager sur une subvention régulière. Enfin, il propose que le vote des subventions soit indépendant du vote du budget primitif.

Bernadette BARRÉ-IDIER fait l'allocution suivante :

« Depuis plusieurs mois, les élus du Tablier qui participent aux commissions de l'Agglo ont l'impression que nous ne prenons pas le temps de réfléchir, de nous poser des questions et de débattre.

C'est le cas dernièrement avec l'aérodrome des Ajoncs. Qu'il devienne un équipement de l'Agglo, c'est une bonne idée. Mais pourquoi aller si vite ? L'argument qui a été mis en avant est la possibilité pour l'entreprise PRB de faire atterrir ses avions pour le Vendée Globe. Cela coûte près de 500 000 € de dédommagement pour l'agriculteur. Cela a nécessité la fermeture d'une route, fermeture qui n'a pas manifestement pas été préparée avec les riverains si on s'en réfère aux articles de presse. Et ensuite, on nous parle de la construction d'un bâtiment supplémentaire pour le dédouanement, ce qui va augmenter la facture.

Ne pouvait-on attendre et prendre le temps de la réflexion et de la concertation ?

Lorsque j'expose le point de vue du conseil du Tablier sur la piscine, vous me répondez qu'il faut de l'ambition. Ce n'est pas l'ambition qui manque. Je crois qu'autour de cette table, nous avons tous de l'ambition pour les habitants de nos communes et pour l'Agglo mais l'ambition va de pair avec les moyens de notre ambition et Montesquieu a dit « Souvent les gens perdent leur fortune par ambition ».

Quand nous avons constaté que la facture de la piscine serait plus importante puisqu'il fallait rénover le complexe existant, est-ce que cela aurait été scandaleux de dire que les 20 millions d'euros prévus dans le mandat précédent serait d'abord affectés à cette rénovation et qu'on verrait ensuite s'il était envisageable de construire un bassin de 50 m ? Je pense que les habitants de l'Agglo étaient en mesure de comprendre que les raisons économiques nous obligeaient à différer le projet, pas nécessairement à l'abandonner.

Ce projet est donc passé de 20 millions à 30 millions, puis à 32 millions. C'est sans compter sur les avenants qui ne manqueront pas d'apparaître au fur et à mesure de l'avancement des travaux et c'est sans compter le coût d'exploitation, le personnel supplémentaire qu'il faudra affecter. Le scénario que vous proposez pour assainir les finances de l'Agglo portant sur la réduction du personnel, je vois là une contradiction.

Et puis il ya le projet de reconstruire le siège de l'Agglo et là, les coûts annoncés sont inquiétants.

Pour toutes ces raisons et après en avoir débattu, le conseil municipal du Tablier que je représente vote contre le budget. »

Arrivée d'Anne-Cécile STAUB à 18 h 45.

Pour répondre à Anita CHARRIEAU, Luc BOUARD précise qu'il n'y a pas eu à ce jour de demande de subvention de la part du CNAM et qu'elle serait étudiée avec attention si elle intervenait. Il invite ensuite Philippe DARNICHE à répondre aux questions sur le budget et à Geneviève POIRIER-COUTANSAIS de parler de l'association « les visiteurs du soir ».

Philippe DARNICHE rappelle les efforts exigés par l'Etat qui mettent en grande difficulté la gestion des communes et des intercommunalités. Il souligne qu'il suffit de lire la presse pour convenir que tout le monde a ce même jugement tous bords politiques confondus. Il précise néanmoins que le budget présenté porte des espoirs. Sur les aides aux entreprises, il explique que c'est un test et que l'on pourra faire plus à l'avenir en fonction de ce qui sera demandé, mais il y a la volonté d'y aller avec prudence. Sur la subvention à l'ICES, il rappelle que l'établissement représente 1/5 des étudiants sur le territoire, et souligne que la somme allouée n'est pas considérable au regard de la qualité de l'enseignement et de la formation.

Geneviève POIRIER-COUTANSAIS est inquiète de constater la diminution de la subvention à l'association « les visiteurs du soir ». Elle rappelle que c'est une petite structure dont les membres passent pour accompagner les personnes âgées le soir. Cette association est indispensable pour le maintien à domicile.

Le Président souligne que la subvention à l'ICES contribue au fonctionnement de l'établissement et qu'elle est à rapprocher des 750 000 € versés pour d'autres enseignements.

Sur la CFE, il mentionne que ce point sera étudié l'année prochaine afin de l'adapter et de donner des leviers supplémentaires. Pour les aides aux entreprises, il indique que dans les mois prochains une grille de lecture sera établie avec l'analyse de l'étendue et la portée des subventions allouées. Il rappelle que les 300 000 € fléchés sont un ticket d'entrée et que ce montant pourra évoluer.

Sur l'Hôtel de Ville/Agglomération, il explique que l'idée est de rassembler tous les services sur un même site avec la volonté de partager l'avenir. Il rassure sur le budget en précisant que l'ensemble de la réalisation s'inscrira dans la durée et que ce choix correspond à celui de l'époque.

Pour la piscine, deux scénarios étaient possibles, soit on laissait s'écrouler le bâtiment existant, soit on faisait quelque chose pour soutenir le sport et la détente. Le choix est de faire tout dans un ensemble plutôt que d'engager des travaux de réhabilitation sur 15 ans de chantier. Le Président explique qu'il faut se donner les moyens et non attendre les subsides de l'Etat pour avancer sur les projets.

Concernant l'aérodrome, il reconnaît que le marqueur a été le Vendée Globe et que le but a été de développer l'équipement rapidement pour l'aviation d'affaires. Au moment où l'Etat se désengage auprès des collectivités, il lui semble indispensable d'attirer les entreprises sur le territoire. Il ne faut pas regarder le train passer, on doit intervenir et porter notre regard à 10 – 20 ans pour créer de la richesse et répondre aux besoins de solidarité. Il faut trouver des recettes et l'Agglomération doit travailler pour tous ses concitoyens.

Guy BATIOU rappelle que théoriquement, sans le rapport sur l'égalité hommes/femmes, le budget ne peut pas être délibéré.

Le Président répond que le budget peut néanmoins être voté, ce rapport devant être présenté prochainement.

Guy BATIOU revient sur le sujet de l'éolien et demande ce que l'on veut financer. Il remarque qu'il ne manque pas d'aérodromes en France.

Le Président reconnaît que sur les investissements récents à l'aérodrome des Ajoncs il y a une différence de marqueur politique et il souligne qu'un territoire ne peut pas se développer sans s'en donner les moyens.

Pierre REGNAULT n'est pas convaincu par le choix d'un Hôtel de Ville/Agglomération commun en centre ville et aurait préféré que l'emplacement prévu soit réservé pour des commerces. Quant à l'aérodrome, il est stupéfait de la vitesse à laquelle la rénovation s'est faite.

Concernant l'éolien, Luc GUYAU précise qu'il y a actuellement une enquête publique et que des projets verront ensuite le jour s'il n'y a pas de recours. Sur l'aérodrome, il confirme que l'on a réagit vite et s'en félicite et rappelle qu'il y a eu de la concertation y compris avec la personne qui s'exprime dans les journaux.

Jean-Marie CHAMARD confirme l'information faite auprès des riverains et déplore que certains propos aient été relayés de façon inexacte dans la presse.

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 voix POUR

6 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

5 ABSTENTION(S) : Monsieur Jacques Peroys, Monsieur Jany Guéret, Monsieur Philippe Gaboriau, Madame Catherine Laville, Madame Cécile Dreure

1.2 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil d'Agglomération doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à s'élèvent à moins 2 138 545 € pour le budget principal et à 1 049 763 € pour les budgets annexes.

Les éléments les plus significatifs sont :

- L'annulation de l'inscription prévue en dépenses et en recettes pour la contribution au redressement des finances publiques (970 000 euros),
- La mise à jour des crédits d'investissement en fonction des réalisations de l'année en dépenses et en recettes,
- L'acquisition de la solution logicielle pour la gestion de la taxe de séjour (8 900 euros),
- Les mouvements budgétaires pour le reversement de fin de concession aux communes (402 945 euros),
- L'étude pour le transfert de la compétence eau potable (90 000 euros).

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

1.3 MISE A JOUR DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET FIXATION DE LEUR DUREE D'AMORTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Conformément à l'article L.2321-2 du C.G.C.T. les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement comptable. Les catégories d'immobilisations qui doivent être obligatoirement amorties par dotation budgétaire sont précisées dans l'instruction M14.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 FONDS DE COMPENSATION DE LA T.V.A. - EXERCICE 2017 - IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT D'ACHATS DE BIENS MEUBLES D'UNE VALEUR UNITAIRE INFÉRIEURE A 500 EUROS T.T.C.

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé au Conseil d'établir la liste des biens meubles d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros T.T.C. à affecter en investissement sur l'exercice 2017, pour récupération du F.C.T.V.A.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5 DEMANDE D'ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A. DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS » DSP TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Demande d'assujettissement à la T.V.A. du budget annexe "Transports" à compter du 01.01.2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6 FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX (COMMUNE DELEGUEE DES CLOUZEUX) AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE L'ANGELMIERE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Attribution d'un fonds de concours de 50 000,00 € à la Commune d'Aubigny-Les Clouzeaux (Commune déléguée des Clouzeaux) pour l'aménagement de sécurité route de l'Angelmière, lieudit « La Grande Richardière ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.7 FONDS DE CONCOURS AUBIGNY-LES CLOUZEUX (COMMUNE DELEGUEE D'AUBIGNY) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DU CALVAIRE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Attribution d'un fonds de concours de 55 000,00 € à la Commune d'Aubigny-Les Clouzeaux (Commune déléguée d'Aubigny) pour des travaux d'aménagement de voirie, rue du Calvaire.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.8 FONDS DE CONCOURS NESMY AMENAGEMENT DE LA PLACE CARDINEAU

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Attribution d'un fonds de concours de 60 000,00 € à la Commune de Nesmy pour l'aménagement de la Place Cardineau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.9 FONDS DE CONCOURS NESMY TRAVAUX DE SECURITE ET DE RESTAURATION DE L'EGLISE (TRANCHE FERME)

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Attribution d'un fonds de concours de 30 000,00 € à la Commune de Nesmy pour des travaux de sécurité et de restauration de l'église communale (tranche ferme).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.10 FONDS DE CONCOURS LA ROCHE-SUR-YON REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Attribution d'un fonds de concours de 2 500 000,00 € à la Commune de La Roche-sur-Yon pour la requalification du quartier des Halles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.11 MISE EN OEUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE LA SUJETION, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil communautaire de délibérer afin de fixer le régime indemnitaire des agents territoriaux employés par La Roche-sur-Yon Agglomération, dans le respect des trois principes suivants :

- Parité avec les agents de la fonction publique de l'Etat : les sommes versées à un agent territorial ne doivent pas excéder celles versées à un fonctionnaire de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes
- Légalité : Aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux personnels territoriaux en l'absence de texte l'instituant expressément
- Libre administration : il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux des indemnités applicables dans le respect des montants plafonds instaurés par l'Etat

Dans le cadre du dialogue social mené tout au long de l'année 2016 avec les organisations syndicales, la collectivité a engagé une réflexion consistant à refondre son régime indemnitaire. Ce travail a été mené dans l'esprit du nouveau régime indemnitaire instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), afin de remplir les objectifs suivants :

- Simplification et lisibilité du régime indemnitaire
- Revalorisation du régime indemnitaire
- Reconnaissance de la spécificité de certaines fonctions en valorisant les différents niveaux de responsabilité

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.12 PERSONNEL - MODIFICATION ET ACTUALISATION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS OU INFIRMES DE MOINS DE 20 ANS

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Compte tenu de l'évolution des textes réglementaires, il convient d'actualiser les modalités de versement de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans. Il s'agit également de prévoir les cas de séparation des parents et de garde alternée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.13 REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES DE FRAIS DE MISSION TEMPORAIRE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques, il est proposé d'adopter les mêmes modalités de remboursement des frais de mission des agents de La Roche-sur-Yon Agglomération, de la Ville de La Roche-sur-Yon et du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.14 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASTREINTE APPLICABLE AU SEIN DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Par délibération en date du 24 septembre 2013, le Conseil communautaire a approuvé un règlement définissant les conditions de réalisation des astreintes au sein de la collectivité ainsi que les modalités de rémunération et de récupération pour les agents concernés par ce dispositif.

Il convient d'actualiser à nouveau ce règlement afin de tenir compte de l'avis favorable rendu par La Roche-sur-Yon Agglomération sur le schéma de mutualisation adopté par l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et de la mise en œuvre, le 1er juin 2016, d'un organigramme mutualisé commun entre les deux collectivités.

L'adoption d'un nouveau règlement d'astreinte doit également permettre de tenir compte de la parution de nouveaux textes réglementaires prévoyant notamment :

- La revalorisation de l'indemnité d'astreinte (sauf pour l'astreinte de sécurité),
- Une différenciation de l'astreinte d'exploitation et l'astreinte de sécurité jusqu'alors rémunérées au même taux
- La création d'une indemnité d'intervention versée sous conditions pendant les périodes d'astreinte
- La redéfinition de la durée du repos compensateur en cas d'intervention à l'occasion d'une période d'astreinte

Enfin, considérant les besoins de la collectivité, il est nécessaire de compléter la liste des emplois ouvrant droit au sein de La Roche-sur-Yon Agglomération au versement d'astreintes et de permettre ainsi aux chauffeurs relevant de la direction des affaires juridiques et des assemblées de bénéficier de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.15 MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Conformément à la réglementation, le conseil communautaire est tenu informé au titre de l'année 2016 :

- Des agents communautaires mis à sa disposition d'autres structures (Collectivités, associations, etc.)
- Des agents d'autres structures (Collectivités, associations, etc.) mis à disposition de l'Agglomération

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.16 ADHESION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) ET SUBVENTIONNEMENT DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSEL)

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Il est proposé au Conseil l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au CNAS. Le coût total de l'adhésion au CNAS sera de 93 000 € au titre de 2017.

Parallèlement à cette démarche, il est également proposé de continuer à soutenir l'action du Comité des œuvres sociales et loisirs (COSEL) afin notamment d'assurer aux agents le maintien de prestations locales sur lesquelles le CNAS ne peut pas se positionner mais également l'organisation d'actions visant à assurer une meilleure cohésion entre les agents eux-mêmes (Arbre de Noël, voyages organisés, actions sportives et culturelles, etc.) .

Le montant de la subvention versée au COSEL pour la même période sera pour sa part de 38 750 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.17 CONVENTION POUR LA TELEDECLARATION ET LE TELEPAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE SOLIDARITE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Dans le cadre de la rénovation de la gestion publique, une procédure de télédéclaration et de prélèvement de la contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi, créée par la loi n° 82-839 du 4 novembre 1982, a été mise en place.

Cette procédure a pour objet la dématérialisation complète des opérations de déclaration, et se traduit par la mise en œuvre du prélèvement comme mode de règlement de la contribution de solidarité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2/ ADMINISTRATION GENERALE

2.1 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Afin de disposer d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, et la commune de La Ferrière ont décidé de se grouper pour constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement.

Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution de ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 PARTICIPATION CONTOURNEMENT ROUTIER NORD ET SUD DE L'AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Le territoire de l'Agglomération Yonnaise connaît une attractivité économique et démographique importante qui implique une augmentation du trafic routier sur son territoire.

Ainsi, le développement des axes de contournement de l'Agglomération apparaissent aujourd'hui comme une nécessité pour soulager le trafic routier sur l'Agglomération.

Deux contournements, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Vendée, sont aujourd'hui envisagés.

Il est proposé au Conseil de s'engager à participer à hauteur de 30% de ces investissements sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental.

Pierre REGNAULT rappelle l'histoire de ce dossier et ses recours. Il estime que deux ans ont été perdus alors qu'une bonne négociation avait été trouvée. Le contournement sud lui semble prioritaire au contournement nord. Il s'interroge sur le financement de 30 % pour l'Agglomération imposé par le Département et demande si d'autres territoires contribuent dans les mêmes proportions. Il doute que ce soit le cas pour le contournement de Mareuil-sur-Lay par exemple.

Anne AUBIN-SICARD considère que les Conseillers Départementaux portent aussi bien le contournement sud que le contournement nord. Elle explique le problème du contournement nord qui était prévu au départ pour un passage de 15 000 véhicules par jour alors qu'il atteint les 30 000. Sur le nord, elle précise que la Région participera et qu'au sud, le Département prendra le relais. Elle invite à suivre le sujet dans la presse courant janvier où des décisions sur le dossier seront relayées.

Anita CHARRIEAU souligne qu'il y a des bouchons à La Roche-sur-Yon à des heures bien précises et que la solution n'est pas de construire des contournements d'autant que cela entraîne des problèmes de pollution. Elle suggère de trouver des solutions avec les entreprises dans le cadre du Plan Global de Déplacement. Elle considère que mettre des moyens dans les transports collectifs coûterait moins cher que de doubler les contournements qui au bout du compte s'engorgent.

Guy BATIOU fait l'allocation suivante :

« Ces deux contournements sont présentés ici de façon très contradictoire, comme à la fois liés à une attractivité importante de l'Agglo et une nécessité de contournement de cette même Agglomération. En précisant même qu'il s'agit de soulager le trafic routier sur l'Agglomération. Ce qui devient assez incompréhensible quand on sait que ces contournements se situent sur les communes de l'Agglo.

Plus concrètement, pour le contournement Nord :

Estimation des coûts : 25 millions € TTC, c'est notre participation ? Ce sont les 30 % mentionnés dans la décision. Ce qui ferait un budget d'un peu plus de 75 M€. Vraiment, je doute fort que cette enveloppe ne suffise, surtout qu'il y a 20 ans, on inaugurerait le contournement Nord, aujourd'hui on le double ! Dans 20 ans, quels sont les projets ? 20 ans, c'est demain ! Faudra-t-il renouveler des budgets de plus en plus importants, pour des contournements rapidement dépassés, une pollution de plus en plus insupportable, alors que des quartiers se situent déjà hors de ce contournement Maison Neuve, Les Rochettes ? Imaginons-nous seulement ce futur ? Vraiment, vous voyez cette fuite en avant vivable en 2036 ?

De plus, ces aménagements routiers ont été imparfaits, au point que nous en sommes toujours sans réel contournement, avec le problème du petit contournement Sud qui reste entier.

Comme je l'ai déjà dit lors des travaux du PGD, qui a posé les bonnes questions mais n'aborde pas encore le problème dans sa globalité et toute son urgence, il est impératif d'envisager l'alternative car on constate que, depuis trop longtemps, le tout routier nous conduit aujourd'hui dans ces impasses successives.

Dois-je ici rappeler que beaucoup de villes atteignent des seuils d'exposition aux polluants insupportables ; que l'évolution du climat est présente tous les jours dans la presse ?

Qu'est-ce ce que nous souhaitons, préparons pour nos successeurs ?

On me répond qu'on ne peut pas faire autrement : bien sûr, puisqu'on n'essaie pas !

Je prêche dans le désert ? Non, pas encore, mais je crains qu'on ne le prépare...

N'attendons pas que ces alternatives s'imposent à nous, il sera trop tard.

Voies en site propre, train, transports doux, etc... les possibilités sont nombreuses, et en œuvre ailleurs.

Ceci nous amène à la prochaine impasse : le contournement Sud.

On ne peut qu'entendre l'exigence des habitants de ce quartier qui subissent les passages de tous tonnages.

Comment ne pas les comprendre ? Mais en même temps, une nouvelle fois, nous sommes sur des zones humides sensibles, voire inondables, des terres agricoles encore supprimées, un passage de la voie ferrée problématique, surtout depuis son électrification.

De plus, comme je le disais plus haut, c'est l'exemple typique du contournement de l'Agglo dans l'Agglo qui, d'un quartier de La Roche-sur-Yon, va passer en partie sur les communes périphériques. Si je peux oser l'oxymore : on externalise en interne,

et on débouche sur une nouvelle barrière route d'Aubigny.

Le piège. Soit on nuit aux personnes, soit on détruit leur environnement.

Alors oui, une vision globale est de plus en plus nécessaire : urbanisme, place des zones industrielles, transports alternatifs, vision à long terme... Mais là, je m'égare : je fais de la politique ! Si l'écologie, Monsieur le Président, devrait être l'affaire de tous, ce soir nous nous sentons quand même bien seuls... »

Le Président répond qu'ils ne sont pas tous seuls. Il en profite pour annoncer à l'assemblée que le territoire a obtenu cette semaine un prix sur l'électromobilité qui répond justement à ces questions. Il regrette qu'Anita CHARRIEAU ait une vision utopique sur le sujet car il faut gérer le quotidien. Il reconnaît qu'il y a de la pollution mais relève que si les véhicules contournent plus vite la ville cela est moins nuisible que des véhicules au ralenti. Il est d'accord pour ne pas développer des gaz à effet de serre de manière irresponsable mais souligne que la politique du territoire est justement de désengorger le territoire afin que les gens vivent mieux et rappelle que les véhicules embouteillés provoquent de la pollution. On a tous la même ambition sur le sujet mais les moyens pour atteindre cette ambition sont différents. Sur la partie urbaine, il convient qu'il faut développer l'urbanisation dans les parties déjà urbanisées pour répondre aux demandes du SCOT qui a été voté. Il faut contraindre et faciliter la circulation dans certains endroits, développer les logements dans d'autres. Il sait que la vie est chère à La Roche-sur-Yon et c'est pour cela qu'il faut accroître le nombre d'habitants, y compris les habitants qui paient des impôts car c'est le seul moyen de développer de la masse fiscale sans augmenter la fiscalité individuelle. Il explique que si l'économie fonctionne sur le territoire de l'Agglomération le coût sera moins élevé pour ceux qui paient des impôts et il y aura plus de moyens y compris pour équiper la ville en bornes électriques. Il conclut en rappelant que le contournement est indispensable et qu'il faut le réaliser.

Anne AUBIN-SICARD précise à l'attention de Pierre REGNAULT que les communes de Beaurepaire, Chauché et La Bruffière ont contribué à hauteur de 30 % à leur contournement et que ce n'est donc pas une règle qui s'applique exclusivement à l'Agglomération. Elle rappelle qu'à l'époque du contournement nord, la majorité menée par Jacques AUXIETTE a demandé que ce contournement soit situé à l'endroit actuel alors que le Département de l'époque proposait un contournement beaucoup plus large. Elle souligne que la réussite de la Vendée se doit aussi grâce à son désenclavement routier et que pour le développement économique de l'Agglomération, le désenclavement est indispensable. Enfin, sur le sujet des pollutions, elle mentionne qu'il faut vivre avec son temps, s'engager sur le développement des véhicules propres, combat qu'elle mène à la Ville et à l'Agglomération et ce pourquoi elle s'est déplacée au Ministère de l'Environnement récemment. Elle qualifie Guy BATIOU d'adepte de la décroissance alors qu'elle est adepte de la croissance verte. Elle s'étonne enfin que Pierre REGNAULT défende le contournement sud alors qu'une de ses colistières en 2014 a porté le recours contre la DUP du contournement sud.

Gérard RIVOISY demande si le contournement sud ira jusqu'à Belle Place.

Le Président acquiesce mais souligne que ce tronçon ne sera pas réalisé tout de suite.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 voix POUR

5 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau, Monsieur Guy Batiot

2.3 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS 2015 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Agglomération doit prendre acte de la communication des rapports d'activité 2015 des délégués de services publics.

Les délégations de service public concernées sont :

- Gestion et exploitation du réseau de transport public urbain,
- Gestion de la pépinière d'entreprises,
- Services d'assainissement collectif des communes de La Roche-sur-Yon, La Ferrière, Dompierre-sur-Yon,
- Gestion de la Maison des Libellules et du Moulin de Rambourg.

Ces rapports ont fait l'objet d'avis favorables lors de la séance de la Commission consultative des services publics locaux du 13 octobre 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.4 IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE PRISON A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Compte-tenu de l'annonce gouvernementale concernant la construction d'une Maison d'arrêt de 300 places en Vendée, il est proposé au Conseil de soutenir la candidature de la Ville de La Roche-sur-Yon pour une implantation de ce nouvel établissement à La Roche-sur-Yon.

Guy BATIOU rappelle les conditions d'incarcération indignes, que la prison ne doit pas être autre chose qu'une privation de liberté et il comprend que les gens sortent pleins de haine quand ils sortent de tels taudis. Il est favorable pour que l'équipement se fasse à La Roche-sur-Yon car il reconnaît que beaucoup de familles concernées sont pauvres et utilisent les transports en commun pour visiter les prisonniers.

Pierre REGNAULT explique que l'acquisition foncière avait été faite en vue de la prison ou pour du développement économique. Il estime néanmoins que 7 hectares sur les 15 suffiraient à l'implantation de cet équipement.

Le Président indique que la réserve foncière de 15 hectares correspond à la demande de l'Etat. Il s'agit en effet d'implanter une prison mais pas seulement, il faut prendre en considération les zones de sécurité afin que la cellule pénitentiaire soit facilement surveillée et y adjoindre des terrains de sport et des unités de production manufacturées afin de faire de la réinsertion. Le Président demande à l'assemblée de voter ce soutien à main levée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3/ HABITAT-EQUIPEMENTS PUBLICS-PATRIMOINE

3.1 AFFECTATION DES PRELEVEMENTS SRU : SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-YON POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Les communes éligibles à la loi SRU et ne disposant pas de 20% de logements locatifs sociaux sont soumises à un prélèvement sur leur ressources fiscales. La Roche-sur-Yon Agglomération, de part la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre, bénéficie de ces prélèvements. Les sommes perçues doivent être affectées en faveur d'acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation de logements locatifs sociaux.

Aussi, La Roche-sur-Yon Agglomération accorde une subvention d'un montant de 53 631 € au profit de la commune de Dompierre-sur-Yon pour la mobilisation de foncier en faveur de la création de logements locatifs sociaux sur son territoire.

Joël SOULARD relève que c'est le même type de délibération que celle proposée à une séance précédente pour Mouilleron-le-captif et Venansault. Il indique que la position de son groupe sera la même, il n'est pas contre le reversement, mais aurait préféré qu'il y ait un effort de fait vers les communes déficitaires qui ont un plan de rattrapage par exemple.

Cécile DREURE fait l'allocution suivante :

« Je profite de cette délibération, mais j'aurai pu attendre celle concernant le PLH, pour réaffirmer quelques éléments. Dompierre-sur-Yon confirme dans le prochain PLH les objectifs fixés et souhaités par l'Etat, non parce qu'ils sont exigés, mais parce qu'ils sont indispensables.

Nous faisons nôtres ces objectifs tout en ayant conscience de l'enjeu et de la difficulté que cela représente.

Nous attendons donc que les moyens de l'Agglomération ne s'en tiennent pas à porter ces objectifs sur le papier, mais considèrent avec objectivité la difficulté à les réaliser, et se centrent, notamment, sur les opérations de renouvellement urbain, qui sont un gisement possible et utile pour la vie de nos communes, mais pour lesquelles vous savez que le coût du foncier, assorti de coûts de démolition, se prête mal aux opérations de construction conduites par les bailleurs sociaux.

Nous n'atteindrons pas nos objectifs si nous ne parvenons pas à renouveler l'urbanisation de nos bourgs et de nos centres villes.

Aujourd'hui, les modalités d'octroi des subventions par l'Agglomération ne permettent pas d'accompagner comme il le faudrait ces opérations.

De plus, il nous semble aujourd'hui indispensable que les objectifs de construction de logements sociaux inscrits au PLH, compte tenu de l'importance du retard à combler, soient assortis d'un diagnostic précis de l'ensemble des potentiels de construction sur le territoire. »

Sur la question du logement social, Guy BATIOIOT regrette que l'on implante des logements sociaux dans les communes qui ne sont pas desservies par les transports en commun. A La Chaize-le-Vicomte, desservi par la 2x2 voies et le train, il considère que c'est cohérent mais sur d'autres communes, il estime que ça l'est moins. Il est favorable à une gestion avec une cohérence à l'échelle de l'Agglomération.

Yannick DAVID est d'accord avec les propos de Guy BATIOIOT de faire coller le logement social et le PGD.

Gérard RIVOISY déplore que des logements sociaux restent inoccupés.

Laurent FAVREAU souligne qu'à Venansault, où le transport en commun arrive, des logements sociaux sont aussi inoccupés. Il met en garde et estime que le transport ne fait pas tout. C'est effectivement un facteur mais il y en a d'autres comme l'activité économique par exemple.

Le Président rappelle que l'Agglomération dans son ensemble répond aux critères de logement social mais qu'il y a des territoires à rééquilibrer.

QUESTION ADOPTÉE PAR

37 voix POUR

5 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier, Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Jacques Peroys, Monsieur Jany Guéret, Madame Catherine Laville, Monsieur Guy Batiot

3.2 DELEGATION DE COMPETENCE POUR LA GESTION DES AIDES A LA PIERRE - AVENANTS N°9 ET N°16 DE PROLONGATION D'UNE ANNEE DE LA DUREE DE LA CONVENTION ET DE FIN DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Avenant n°16 à la convention de délégation pour la gestion des aides à la pierre afin de prolonger d'un an l'actuelle délégation, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ; et de fin de gestion relatifs aux objectifs et droits à engagement pour le parc public et le parc privé au titre de l'année 2016.

Avenant n°9 à la convention Anah pour la prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017 et de fin de gestion relatifs aux objectifs et droits à engagement pour le parc privé (Anah et FART) au titre de l'année 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Françoise RAYNAUD, Christine RAMBAUD-BOSSARD et Yannick DAVID.

3.3 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 ARRET DE PROJET

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Arrêt de projet du 6ème Programme Local de l'Habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération pour la période 2017-2022.

Les enjeux posés par le PLH sont ceux d'une politique de l'habitat au service de l'attractivité du territoire, qui œuvre à une offre de logement diversifiée adaptée aux besoins des habitants, tout en favorisant le parcours résidentiel et au service de la valorisation du cadre de vie, notamment en soutenant et favorisant l'amélioration du parc existant.

Le diaporama est annexé au procès verbal.

Joël SOULARD considère que la délibération est compliquée à appréhender surtout avec son annexe de 300 pages et l'impossibilité pour son groupe d'assister aux commissions. Il aurait été pertinent de faire un diaporama sur la quinzaine d'actions. Il évoque les propos du Président qui juge que l'Agglomération n'est pas déficitaire, étant à 20 %. Joël SOULARD estime quant à lui que l'Agglomération n'est pas non plus suréquipée. Il rappelle que la demande est toujours en augmentation donc il n'est pas justifié de dire que l'on n'est pas dans un état déficitaire voire que l'on est suréquipé sur la Ville de La Roche-sur-Yon. Il souligne qu'il y a une loi SRU que l'on peut juger mal adaptée mais que l'on doit appliquer. Aujourd'hui, toutes les communes ne sont pas concernées. Il considère que la loi n'est pas si mauvaise que cela et vu le retard accumulé il suggère de mettre en place un plan. Il s'étonne que l'on propose d'appliquer moins de rattrapage que prévu. Avec le rythme proposé, sur Mouilleron-le-captif où il manque actuellement 262 logements sociaux, à la fin du PLH, il estime qu'il en manquera toujours 224. Sur cette commune, à ce rythme, il faudrait en réalité 30 ans pour rattraper le déficit. Il regrette que le PLH ne propose pas d'aller plus loin et qu'il n'affiche pas une volonté plus forte y compris sur la question de la redistribution aux communes déficitaires. De plus, il indique ne pas avoir compris la délibération suivante sur les contrats de mixité sociale. Cependant, considérant l'importance du sujet, il mentionne que son groupe votera le PLH.

Jean-Marie CHABOT déplore que certains veuillent donner des leçons. Selon lui, la loi SRU est faite pour les grandes villes et n'est pas adaptée aux territoires ruraux. Aujourd'hui les demandeurs de logements sociaux ne sont pas dans la rue, ils sont dans des logements privés. Il pose la question de ce que deviendraient ces locations si elles étaient désertées. Il met en garde de ne pas se réfugier sans réflexion derrière la loi.

Le Président remercie Jean-Marie CHABOT pour ses paroles de bon sens.

Guy BATIOU souligne que les personnes demandeuses de logements sociaux occupent souvent des logements énergivores dans le parc privé.

Gérard RIVOISY rappelle que sur sa commune il y a des logements sociaux mais que ceux-ci ne conviennent pas car ils ne correspondent pas à tous les critères des demandeurs.

Joël SOULARD est étonné d'avoir des réponses de la part de communes qui ne sont pas concernées par la loi SRU.

Jean-Marie CHAMARD précise que la demande existe mais constate qu'il y a beaucoup de refus. Il donne l'exemple à La Ferrière où une personne refuse un logement pour la 6^{ème} fois. Il explique que le PLH pouvait être plus ambitieux tout en étant inatteignable. Il souligne que le travail a été d'essayer d'afficher des prétentions réalisables.

Le Président conclut en rappelant que cette proposition a été travaillée avec les services préfectoraux et qui reconnaissent bien volontiers que la loi SRU aujourd'hui n'est pas applicable et qu'il faut des étapes. Tout le monde admet qu'il faut des logements sociaux mais les imposer de manière arbitraire n'est pas forcément la bonne solution. Il reconnaît que Jean-Marie CHABOT à raison de dire que faire appliquer une loi sans distinction de territoire est absurde.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022 - COMMUNES SRU DEFICITAIRES : ELABORATION DE CONTRATS DE MIXITE SOCIALE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le 6ème Programme Local de l'Habitat de La Roche-sur-Yon Agglomération fixe les objectifs de logements locatifs sociaux pour la période 2017-2022.

Afin d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements et œuvrer au rattrapage des logements locatifs sociaux manquants, La Roche-sur-Yon Agglomération et les communes déficitaires ont décidé d'élaborer et mettre en place des contrats de mixité sociale.

L'objectif du contrat de mixité sociale est de proposer un cadre opérationnel d'actions pour chacune des communes, leur permettant d'engager une démarche volontaire pour atteindre en 2025 ses obligations légales.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 ASSISTANCE A LA REALISATION DE DIAGNOSTICS ET A L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) "HABITAT QUALITE" - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Autorisation pour la signature d'un marché qui a pour objet le diagnostic et l'accompagnement des ménages dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « HABITAT QUALITÉ ». Il s'agira d'accompagner chaque année une vingtaine de situations pressenties d'habitat indigne ou dégradé et 250 situations de précarité énergétique ou d'adaptation du logement.

La Commission d'appel d'offres du 6 décembre 2016 a décidé d'attribuer le marché comme suit :

Titulaire : SOLIHA (85 000 – La Roche-sur-Yon).

Montant : montant maximum de 300 000 € HT par an.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITAT QUALITÉ »

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le PIG a pour objectif de lutter contre les situations de précarité liées à de mauvaises conditions d'habitat : logement indigne, dégradé, énergivore, non adapté aux personnes âgées ou handicapées, ce sur toutes les communes de l'Agglomération.

La mise en oeuvre du Programme d'Intérêt Général doit faire l'objet d'une convention entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat (qui a confié la délégation des aides à la pierre à La Roche-sur-Yon Agglomération) et La Roche-sur-Yon Agglomération (en tant que maître d'ouvrage de l'opération). Cette convention permet également un financement de l'Etat pour les prestations techniques d'accompagnement des ménages éligibles.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 DISPOSITIFS D'AIDES A L'HABITAT PRIVÉ DANS LE CADRE DU PLH 2017-2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Pour répondre aux enjeux du nouveau PLH 2017-2022, il est indispensable de revoir l'ensemble des aides proposées aux propriétaires privés, qu'ils soient bailleurs ou occupants. Les aides de l'Agglomération s'articulent avec les aides de l'Anah, dont l'Etat lui a délégué la gestion : aides complémentaires pour boucler un plan de financement, aides indépendantes pour proposer un panel complet d'aides.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 PROGRAMME DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A "LA GRENOUILLERE" A AUBIGNY-LES CLOUZEUX SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE DEUX PLAIR

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en vigueur en faveur de la création de logements locatifs sociaux, accord d'une subvention de 20 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de deux logements financés en PLAI-r à "La Grenouillère" à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette opération de 5 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2016.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 100 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR IMMOBILIERE PODELIHA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS « LE MOULINET » A DOMPIERRE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Garantie à hauteur de 30 % (soit 330 000,00 €) d'un emprunt de 1 100 000,00 € souscrit par Immobilière Podeliha auprès de la C.D.C. pour la construction de 14 logements, "Le Moulinet" à Dompierre-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4/ ECONOMIE-INNOVATION-NOUVELLES TECHNOLOGIES-ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

4.1 DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL 2017 A VENANSAULT

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Il est demandé à LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION, en sa qualité d'EPCI dont la commune de Venansault est membre, d'émettre un avis conforme sur une liste de 8 dimanches d'ouverture des commerces en 2017.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 voix POUR

4 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Anita Charrieau

1 ABSTENTION(S) : Monsieur Guy Batiot

4.2 CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION DU POLE NUMERIQUE : APPROBATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Fort du succès de la Loco Numérique et afin de poursuivre le développement du secteur numérique, l'Agglomération est porteuse d'un projet de pôle numérique ambitieux, mobilisateur et fédérateur. Ce projet vise à favoriser la consolidation d'une filière numérique attractive par une capacité accrue d'accueil et d'accompagnement des acteurs du numérique. Les surfaces actuelles de coworking, d'accueil, d'animation, de réunion et d'hébergement d'entreprises seront ainsi agrandies.

L'Agglomération prévoit de mettre un terme au bail de la LOCO numérique, d'acheter à Giboire le rez-de-chaussée de l'immeuble SCINTEO et de construire un nouvel immeuble d'environ 900 m² de bureaux destinés à accueillir une extension de la LOCO numérique. Les surfaces d'hébergement d'entreprises à la LOCO numérique arrivant à saturation, ce projet permettra à l'Agglomération de répondre au développement des entreprises tout en assurant la visibilité du pôle numérique sur le boulevard Louis Blanc.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de : 1 550 000 € HT (valeur Mo décembre 2016).

L'autorisation de programme de l'opération intégrant l'ensemble des coûts (travaux, prestations intellectuelles, travaux connexes, mobiliers et équipements spécifiques mais hors foncier) est de 2 450 000 € TTC (base TVA 20,00 %).

Le pilotage de l'ensemble de l'opération sera confié à un mandataire à l'issue d'une procédure de consultation, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Le calendrier prévisionnel envisage une fin des travaux en mars 2020.

Le diaporama est annexé au procès verbal.

Guy BATIOT adhère au projet mais regrette que l'on ne parle pas français et que l'on utilise sans arrêt des anglicismes.

Jany GUERET demande si la maîtrise d'ouvrage sera privée ou publique.

Le Président répond que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 CONCESSIONS ORYON - ADOPTION DES COMPTES-RENDUS FINANCIERS 2015 ET ADOPTION D'UN AVENANT AUX TRAITES DE CONCESSION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La présente délibération a pour objet d'approuver les comptes-rendus financiers 2015 des zones d'activités économiques gérées par ORYON sous le régime de la concession, ainsi que d'acter les modifications nécessitées par l'évolution des bilans prévisionnels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Philippe Porté, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Franck Pothier, Madame Anita Charrieau

4.4 ZAC DE L'EXTENSION DE L'ERAUDIÈRE : ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chabot

Il est proposé d'attribuer le traité de concession pour l'opération d'aménagement ZAC de l'Éraudière à la SAEML Oryon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Luc Bouard, Monsieur Luc Guyau, Monsieur Philippe Porté, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Nathalie Gosselin, Monsieur Franck Pothier, Madame Anita Charrieau

4.5 CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES APPARTENANT A ORANGE DANS LE CADRE DU DEPLACEMENT DU RESEAU SUITE A LA CONSTRUCTION DE LA VOIRIE AERODROME

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

La Roche-sur-Yon Agglomération a un projet de déplacement d'une voie communale, permettant d'augmenter la capacité d'accueil de l'aérodrome des Ajoncs. Cette voie se situe sur le territoire de la commune de La Ferrière et donne un accès au village de La Lévradière.

La voirie existante comporte un câble enterré appartenant à Orange. Afin de faciliter son entretien / exploitation et d'éviter que, des engins de travaux publics ne puissent circuler sur l'aire d'atterrissage pouvant occasionner un risque majeur d'accident et par anticipation d'un éventuel agrandissement, Orange et La Roche-sur-Yon Agglomération ont décidé de déplacer ce câble.

Orange a accepté de procéder aux modifications, moyennant la prise en charge financière par La Roche-sur-Yon Agglomération (17510,81 € HT). Il est proposé la signature d'une convention qui déterminera les modalités techniques, administratives et financières de réalisation de ces travaux.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 GARANTIE PARTIELLE DE 2 EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL DE 300 000,00 EUROS SOUSCRITS PAR LA SCIC LA VERGNE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE ET DU CREDIT COOPERATIF POUR L'ACHAT DE LA FERME DE LA VERGNE-BABOUIN A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Garantie à hauteur de 50 % (soit 150 000,00 €) de deux emprunts d'un montant total de 300 000,00 € souscrits par la SCIC La Vergne auprès du Crédit Agricole (150 000,00 €) et du Crédit Coopératif (150 000,00 €) pour l'achat de la ferme de La Vergne-Babouin à La Roche-sur-Yon.

Guy BATIOT souligne que le soutien apporté à la SCIC est une bonne chose, que l'économie sociale et solidaire va générer des emplois et à la demande de la ferme de la Vergne-Babouin, il remercie l'Agglomération.

Luc GUYAU entend les remerciements, il indique que l'Agglomération est favorable à ce type d'économie sur son territoire mais met en garde pour une gestion scrupuleuse à mener, l'exemple de la délibération suivante montrant les difficultés que certains peuvent rencontrer et que l'Agglomération combat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 AVANCE REMBOURSABLE DE 20 000 € POUR L'ASSDAC

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé à La Roche-sur-Yon Agglomération de soutenir l'activité de cette association en accordant une subvention de 20 000 euros sous forme d'avance remboursable.

Jean-Louis BATIOT demande ce que représentent 20 000 € sur le budget de l'ASSDAC.

Le Président répond qu'il s'agit en réalité d'une avance de trésorerie car l'association est en difficulté actuellement pour le versement des salaires. Elle est en attente de fonds européens.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5/ TRANSPORT-MOBILITE-DEPLACEMENT DURABLE

5.1 ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LES COMMUNES D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX, LA FERRIERE ET LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau

L'Agglomération, par délibération communautaire en date du 8 novembre 2016, a décidé le versement d'un fonds de concours spécifique en faveur des modes doux pour les communes membres.

Dans ce cadre, les communes d'Aubigny-Les Clouzeaux, La Ferrière et La Roche-sur-Yon sollicitent, au titre de son enveloppe de fonds de concours, une participation de l'Agglomération pour la création de liaisons douces :

- Aubigny-Les Clouzeaux : 36 723,10 €.
- La Ferrière : 6 450,00 €.
- La Roche-sur-Yon : 64 023,60 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Laurent FAVREAU et Philippe DARNICHE.

6/ DECHETS-CADRE DE VIE-AIR-BRUIT

6.1 TARIFS 2017 DES REDEVANCES D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération est compétente en matière de gestion des déchets ménagers.

Le service est financé par une redevance.

La présente délibération fixe les tarifs 2017.

Guy BATIOU souligne que la redevance incitative est une bonne chose et que cela va dans le bon sens, il y a un mécanisme de bonus et c'est heureux même si les usagers ne voient pas forcément la baisse du coût. Il suggère aussi de travailler dans le sens du malus. Il émet néanmoins un bémol sur l'apport volontaire du papier.

Pierre REGNAULT reconnaît que le sujet est difficile, se satisfait qu'une baisse soit envisagée mais craint que les familles ne le ressentent.

Anita CHARRIEAU regrette qu'un coût au litre n'ait pas été mis en place. Elle parle aussi au nom des familles utilisatrices de la banque alimentaire où beaucoup d'emballages sont distribués. Ces foyers ont beaucoup de tri à faire, ces personnes paieront plus cher et c'est regrettable qu'elles subissent une hausse des prix. Elle s'interroge sur les modalités de concertation auprès des commerçants et des producteurs. Elle considère que l'on va vers une stigmatisation et cette redevance pose un problème individuellement.

Anne AUBIN-SICARD explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 les consignes de tri seront les mêmes pour tout le département, qu'une campagne de communication a déjà débuté et qu'elle sera relayée par les ambassadeurs de Trivalis. Elle précise que ce porte à porte permettra aussi de recenser des personnes isolées ou en situation de handicap. Elle rappelle que le tri est nécessaire et indispensable car si les déchets sont mis dans les ordures ménagères la collectivité paiera plus cher sur l'enfouissement. Enfin, elle précise que les vendéens sont ultra performants en matière de tri car aujourd'hui 70 % de nos déchets sont valorisés et la loi impose un taux de 66 %.

QUESTION ADOPTÉE PAR

42 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Anita Charrieau

6.2 ACCUEIL DU PUBLIC, GESTION DES FLUX ET ENTRETIEN DANS LES DECHETERIES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite ouvrir une recyclerie sur son territoire. Pour son fonctionnement, il est nécessaire de placer des agents en déchèterie afin de collecter efficacement les produits ré-employables.

Les déchèteries de La Roche-sur-Yon Agglomération concernées sont celles de Belle place et de Ste Anne.

L'avenant n°1 porte sur la création d'un prix nouveau pour une prestation complémentaire d'accueil des usagers et de gestion des flux ré-employables.

Cette nouvelle prestation d'agent valoriste comprend l'accueil des usagers de la déchèterie et l'orientation vers les lieux de tri adaptés à leurs apports.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7/ AMENAGEMENT RURAL-EAU-ASSAINISSEMENT

7.1 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ANNEE 2015

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

En application des articles D2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de La Roche-sur-Yon Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8/ SOLIDARITES-PETITE ENFANCE

8.1 CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE VENDEE GEORGES MAZURELLE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Fagot

La Roche-sur-Yon Agglomération dispose de 12 places au sein de la crèche des 3 Marguerites de l'EPSM de Vendée "Georges Mazurelle". Ces places sont proposées aux familles ayant des besoins d'amplitude horaire plus importante que les autres structures du territoire.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de passer une convention avec l'EPSM de Vendée « Georges Mazurelle », pour l'année 2017. Cette convention sera renouvelable 2 fois par tacite reconduction soit pour une durée maximale de 3 ans jusqu'au 31/12/2019.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9/ INFORMATION

9.1 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

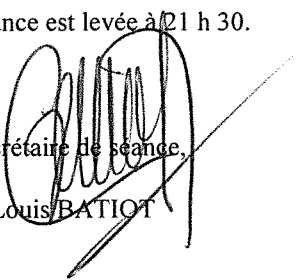
Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des décisions prises entre le 1er novembre 2016 et le 2 décembre 2016.

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis BATIOU



Le Président,

Luc BOUARD

